



Introduction

Cher amateur de véhicule ancien, cher partenaire, cher lecteur,

Tout d'abord, la FBVA vous souhaite une bonne et heureuse année 2012. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir en ancienne lors des activités des clubs affiliés à notre fédération. Il est important d'être membre d'un club affilié à notre fédération vu que la fédération offrira dans le futur de plus en plus d'avantages qui seront uniquement réservés aux membres de ces clubs. Si vous ne faites pas encore partie d'un club, vous avez le choix parmi 340 clubs qui sont affiliés à la FBVA (voir www.fbva.be rubrique clubs)

La FBVA a plusieurs objectifs en 2012 :

- continuer ses efforts pour défendre le véhicule ancien et représenter les amateurs auprès des différentes autorités.
- finaliser le nouveau projet ancêtre avec le nouveau gouvernement.
- continuer les démarches pour devenir une fédération professionnelle en 2015.
- être à disposition de vous tous pour vous aider dans vos démarches administratives ou simplement pour répondre à vos questions.
- être présent à plusieurs manifestations.

La FBVA

Loi sur la vie privée

Vous recevez ce magazine Rétro Classic News et nous sommes souvent questionnés sur le traitement des données personnelles. Nous vous conseillons de lire ce qui suit :

L'asbl FBVA respecte la loi relative à la protection de la vie privée, conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel.

L'asbl FBVA est responsable pour le traitement de vos données dans le cadre de la loi du 8 décembre 1992.

Communication par la voie électronique

A chaque visite à notre site internet, notre serveur reconnaît automatiquement votre nom de domaine, mais pas votre adresse email.

Lors de votre visite, nous conservons les données suivantes:

1. votre nom de domaine mais pas votre adresse email quand vous visitez une page sur notre site internet;
2. votre adresse email, quand vous envoyez des messages ou si vous posez des questions envoyées par le biais de notre site;
3. votre adresse email, si vous correspondez par email avec nous;
4. toutes les informations que vous nous avez envoyées volontairement (par exemple dans le cadre d'une enquête ou lors d'une inscription via notre site internet).

Cette information est utilisée pour:

- vous procurer des infos et services ou vous informer sur des événements que nous offrons ou organisons, ou qui sont organisés ou offerts par nos membres;
- vous envoyer notre Flash " Rétro Classic Flash "

Communication via le courrier normal (la poste)

Si vous nous communiquez votre adresse postale via notre site internet, vous recevrez uniquement les infos que vous avez demandées, et ce sur l'adresse que vous nous avez communiquée.

Nous utilisons cette adresse pour:

- vous envoyer des informations liées à nos produits, services ou événements que nous offrons ou organisons;
- vous envoyer notre magazine " Rétro Classic News " deux fois par an



Droit de levée / opt-out

Le système Opt-out est un système pour envoyer des messages en vrac pour des emails périodiques. Ceci signifie que ces emails vous sont envoyés sans autorisation préalable de votre part, mais avec la possibilité de renoncer à ce genre de correspondance.

Au cas où vous ne désireriez plus que vos données soient traitées pour vous offrir nos services (ou ceux de nos membres), il suffit de nous envoyer un email à l'adresse suivante:

- sec@bfov-fbva.be pour ne plus recevoir du courrier par la voie électronique ou pour ne plus recevoir du courrier par la poste

Droit d'accès et correction des données

Vous avez un droit d'accès afin de connaître le traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander gratuitement la modification de vos données.

Dans les deux cas repris ci-dessous, il vous suffit de nous envoyer un email à l'adresse suivante : sec@bfov-fbva.be

Avis aux tiers

Nous n'avons aucun partenariat ou relations spéciales avec des agences publicitaires via le site internet. Les données personnelles que nous avons traitées ne sont pas remises à d'autres organisations à des fins commerciales.

Newsletter via email

En vue de rester 'up to date' pour les informations au sujet du véhicule ancien, la FBVA diffuse au moins une fois par mois une Newsletter par email. Si vous n'avez pas encore reçu cette Newsletter par email, nous vous demandons de nous envoyer un email à sec@bfov-fbva.be pour nous communiquer votre adresse email en ajoutant votre nom et adresse privée svp. C'est le seul moyen de rester au courant rapidement de tout ce qui touche le véhicule ancien. Au cas où vous auriez changé d'adresse email, il vaut mieux nous prévenir afin d'éviter toute perte d'informations.

Changement d'adresse

A chaque envoi de ce magazine, pas mal d'exemplaires nous sont retournés suite au déménagement de l'amateur. N'oubliez pas de nous renseigner votre nouvelle adresse au cas où vous auriez déménagé. C'est le seul moyen pour rester en contact avec notre fédération en vue de recevoir immédiatement les informations correctes au sujet du véhicule ancien.

Nouveau statut ancêtre

Comme annoncé dans notre introduction, la FBVA désire finaliser le nouveau projet sur le statut ancêtre et ce avec le nouveau gouvernement qui vient de se mettre en place. Nous sommes souvent confrontés à des rumeurs qui ne font que semer la panique auprès certains amateurs de véhicules anciens. Un bon conseil : si vous hésitez, si vous avez un doute, si vous avez entendu quelque chose, ... contactez-nous pour obtenir la seule et bonne réponse. Notre centre administratif est à votre disposition pendant les heures de bureau par téléphone au 0495 38 98 12 ou par email via sec@bfov-fbva.be.

Nous vous renseignons ci-dessous sur l'état du dossier concernant le nouveau statut ancêtre :

1. L'âge du véhicule ancien

Actuellement, nous avons deux catégories de véhicules c.à.d.

- Les voitures, voitures mixtes et minibus mis en circulation depuis plus de 25 ans
- Les utilitaires et les véhicules militaires mis en circulation depuis plus de 30 ans

Dans le futur, tous les véhicules devront avoir 25 ans pour pouvoir être considérés comme ancêtre.

2. Catégories de véhicules

Actuellement, les catégories de véhicules existantes sont celles reprises au point 1.

Dans le futur, la FBVA désire faire la distinction entre deux catégories de véhicules anciens, soit :

Groupe A : véhicules dont la date de première mise en circulation date d'avant le 15.03.1968

Groupe B: véhicules dont la date de première mise en circulation date d'à partir du 15.03.1968 et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3. Genre d'immatriculation

Actuellement, nous connaissons deux possibilités pour immatriculer un véhicule ancien, soit en tant qu'Oldtimer, soit en tant que véhicule normal.

La FBVA désire maintenir ces deux options dans le futur.

4. Contrôle technique – Périodicité

Actuellement, pour une immatriculation en tant qu'Oldtimer (= plaque O), il faut passer un contrôle technique léger avant l'immatriculation et ensuite une dispense est accordée jusqu'au changement de propriétaire. Pour une immatriculation normale, il y a également un contrôle technique avant l'immatriculation mais de façon complète, et ensuite, le véhicule passe le contrôle annuel périodique.

Dans le futur, la FBVA envisage ce qui suit :

a) En tant qu'Oldtimer (= Plaque O)

Groupe A : contrôle technique adapté à l'âge du véhicule ancien et uniquement avant immatriculation ou en cas de changement de propriétaire, ce qui signifie qu'il n'y a pas de contrôle technique périodique après l'immatriculation.

Groupe B : contrôle technique adapté à l'âge du véhicule ancien et avant immatriculation ou en cas de changement de propriétaire, suivi d'un contrôle technique périodique tous les 3 ans après l'immatriculation.

b) En tant qu'immatriculation normale (= Plaque normale)

Contrôle technique avant immatriculation ou en cas de changement de propriétaire, suivi d'un contrôle technique annuel, comme un véhicule moderne.

5. L'usage de l'ancêtre

a) En tant qu'Oldtimer (= Plaque O)

Actuellement, nous sommes confrontés avec les restrictions connues si le véhicule est dispensé de contrôle technique. Nous reprenons encore une fois le texte ci-après que vous devez signer sur la déclaration ancêtre :

Je certifie que le véhicule, dont les caractéristiques sont reprises dans le cadre ci-dessus, n'est utilisé qu'exceptionnellement sur la voie publique soit à l'occasion de manifestations dûment autorisées, soit pour des essais en vue de ces manifestations (essais réalisés entre le lever du jour et la tombée de la nuit, et dans un rayon de 25 km.), soit pour se rendre à ces manifestations

Dans le futur, la FBVA suggère de ne pas autoriser l'usage de l'ancêtre dans les cas repris ci-après soit :

- Chemin du travail, chemin de l'école pour les étudiants;
- L'usage commercial et professionnel
- L'usage rémunéré
- L'usage en tant que véhicule d'intervention

L'usage des véhicules à chenilles sera limité à :

- Des manifestations d'ancêtres
- Essais dans un rayon de 3 kms de l'endroit de stationnement

Le but n'est pas d'utiliser son véhicule ancien immatriculé en O pour rouler journalièrement vers son lieu de travail, vers l'école pour y suivre des cours ni d'utiliser le véhicule ancien comme outil de travail.

Comme vous pouvez le constater, la FBVA ne désire plus avoir une limitation de kms, ni de rouler uniquement entre le lever et le coucher du soleil, ni de devoir participer à une manifestation dûment autorisée, ...

b) En tant que véhicule normal.

Actuellement, aucune restriction d'usage, ce que la FBVA désire maintenir dans le futur.

6. Présentation du véhicule ancien au contrôle technique

La FBVA ne désire rien changer à cette instruction et pour rappel, vous pouvez présenter votre véhicule ancien de la façon suivante :

a) En vue d'une immatriculation Oldtimer (= plaque O) :

- Avec la plaque d'immatriculation de l'ancien propriétaire
- Avec la plaque du véhicule ordinaire du nouveau titulaire
- Avec une plaque Z

b) En vue d'une immatriculation normale (= plaque normale)

- Avec la plaque d'immatriculation de l'ancien propriétaire
- Avec une plaque Z

7. Contrôle technique - Comment contrôler les véhicules anciens dans le futur ?

Ici nous parlons uniquement des véhicules qui seront immatriculés en plaque O



Vu l'aspect assez technique, il est difficile de décrire le détail des contrôles proposés par la FBVA, mais, en général, il s'agit de la proposition suivante:

1. Système de freinage

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe A:</u>
Vérification visuelle avec un test pratique (pas sur les rouleaux)- Vérification visuelle des pièces- Test pratique effectué par l'inspecteur de la station du contrôle technique en mettant le véhicule en mouvement en vue de le faire arrêter | <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe B:</u>
Test visuel et mécanique- Vérification visuelle des pièces- Test mécanique sur les rouleaux |
|---|--|

2. Système de direction et volant

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe A:</u>
Vérification visuelle :- Etat mécanique- Jeu sur la direction- Fixation du système de direction- Paliers de roues | <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe B:</u>
Test mécanique |
|--|---|

3. Vue

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe A:</u>- Présence d'au moins un rétroviseur (intérieur ou extérieur)- Pas de contrôle de l'essuie-glace- Visibilité suffisante pour le chauffeur | <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe B:</u>- Présence des rétroviseurs- Contrôle de l'essuie-glace (une vitesse est suffisante)- Visibilité suffisante pour le chauffeur |
|--|--|

4. Feux, surfaces réfléchissantes et installations électriques

- Groupe A:
 - 2 feux de croisement: Etat et fonctionnement/ Visibilité/ pas de vérification de la position
 - Au moins un feu stop: Etat et fonctionnement/ Visibilité
 - Les autres feux qui sont présents d'origine: Etat et fonctionnement / Couleur et visibilité
 - Conduites électriques: pas de fils nus
 - Pas de feu antibrouillard
- Groupe B:
 - Feux de croisement et phares : Etat et fonctionnement/ Visibilité/ vérification de la position
 - Les autres feux qui sont présents d'origine: Etat et fonctionnement / Couleur et visibilité
 - Conduites électriques: pas de fils nus
 - 1 à 2 feu(x) antibrouillard

5. Axes, roues, pneus, suspension

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe A:</u>- Contrôle visuel de l'état & contrôle du montage.- Pas de vérification de l'indice de charge, ni de l'indice de vitesse | <ul style="list-style-type: none">• <u>Groupe B:</u>- Axes: état, montage- Roues et pneus : état des pneus & contrôle du montage- Suspension : uniquement test visuel (contrôle sur l'usure, le montage...)- Pas de vérification de l'indice de charge, ni de l'indice de vitesse |
|--|---|

6. Carrosserie et châssis ou frame (groupe A et B)

- Fixation
- Etat général des parties portantes
- Siège conducteur : fixation,

7. Equipement divers (groupe A et B)

- Echappement et pots d'échappement: état
- Réservoir et conduite de carburant: état
- Fixation de la roue de secours (si fixé à l'extérieur)
- Vérification de l'attelage de remorquage (si présent)
- Triangle de secours
- Fumées exagérées (pas de contrôle du CO2 mais les fumées bleues ou noires)
- Indicateur de vitesse : km/h ou mph

8. Ceintures de sécurité :

- Groupe A:
 - Pas d'application
- Groupe B:
 - Sécurité et fixation
 - Etat des ceintures
 - Fonctionnement

9. Identification du véhicule

- Pas de certificat de conformité
- N° de châssis (doit être frappé à froid)
- Marque d'immatriculation
- Plaquette d'identification (marque/type/n° de châssis)

10. Installation LPG

Les véhicules en 6 Volts et pourvus d'une installation LPG, devront dans le futur avoir la possibilité d'utiliser un transformateur vers 12 Volts.

Le futur des deux roues

Nous sommes parfois contactés par des amateurs de deux roues qui signalent que la FBVA ne publie pratiquement rien sur les deux roues. Jusqu'à présent, les véhicules à deux roues n'étaient pas menacés par de nouvelles lois, mais ces nouvelles lois et réglementations arrivent petit à petit. Nous aurons encore besoin des clubs qui représentent les deux roues pour discuter des nouvelles propositions.

Bien que le projet du nouveau statut ancêtre ne concerne actuellement que les véhicules repris dans l'AR 15.03.1968 (conditions techniques des voitures, voitures mixtes, ...), nous sommes également vigilants au futur des deux roues (motocyclettes, vélomoteurs, ...) dont les conditions techniques sont reprises dans l'AR du 10.10.1974.

De plus en plus, l'Europe pousse à avoir un contrôle technique pour les deux roues. Tôt ou tard, nous seront confrontés à un contrôle technique et il est important que nous préparions la législation en vue d'obtenir des dérogations pour nos anciennes motocyclettes. Actuellement, les motocyclettes n'ont pas le choix entre un statut ancêtre ou un statut normal. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'obtenir un statut ancêtre pour les deux roues, ce qui nous permettra de protéger cette catégorie de véhicules d'un contrôle technique moderne.

Nous ne sommes plus si loin d'une immatriculation des vélomoteurs. La FBVA est votre interlocuteur auprès des autorités pour que les anciens vélomoteurs ne soient pas pénalisés vu qu'ils sont dépourvus de papiers. Dès que nous aurons des informations précises à ce sujet, nous vous en informerons.

Enquête Nationale

Près de 3000 personnes ont participé à l'enquête nationale dont les résultats et conclusions n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent magazine.

Histoire et Patrimoine

Les paroles s'envolent.... les écrits restent....

La FBVA est bien consciente que toute la documentation qui concerne notre patrimoine mobile doit être sauvegardée. Elle voudrait soit rassembler, soit consulter des livres, magazines ou tout ouvrage qui traite de ce sujet et sauvegarder toute l'information utile.

Si vous avez de l'expérience dans l'archivage, ou si vous avez un peu de temps pour aider à réaliser cet important travail, n'hésitez pas à contacter la FBVA.

Si vous connaissez des collections, même petites, qui pourraient se perdre ou être détruites, avertissez-en également le secrétariat.

La FBVA, mais surtout les générations à venir, vous en seront reconnaissantes.





La jeunesse vis-à-vis des véhicules anciens, la suite...

Nous en avons déjà parlé dans notre magazine du mois d'août 2011 et nous tenons à vous informer des démarches que nous avons faites depuis lors.

Visite FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque)

La FBVA a rendu visite à la FFVE, vu que cette fédération avait désigné au début de l'année 2011 un jeune qui s'occupe principalement d'attirer les 'Collectionneurs de demain' en vue de faire connaissance avec la vie des clubs. La FBVA et la FFVE ont décidé d'unir les forces et une nouvelle rencontre est prévue début 2012 pour organiser une manifestation pour ces collectionneurs de demain et ce sous forme d'un rallye pour des 'Youngtimers'. Il vaut mieux s'organiser de la même façon pour obtenir un résultat positif. Eventuellement, d'autres pays européens pourraient se joindre ultérieurement à la FFVE et la FBVA.

Lancement du **Pistonclub.be**

Ben Reynkens a été attiré par la FBVA pour s'occuper de la jeunesse en Belgique. Il vient de lancer un site internet www.pistonclub.be sous l'égide de la FBVA. Lors des Spa Six Hours, il a eu plusieurs contacts avec des jeunes qui voulaient bien l'aider à promouvoir le véhicule ancien. Néanmoins, il est toujours à la recherche d'aide supplémentaire. Si vous avez envie de l'aider sans devoir investir de l'argent mais à partir de votre ordinateur, contactez-le via youngtimer@bfov-fbva.be

Assurance FBVA: la nouvelle garantie Omnium

La FBVA et Marsh continuent à améliorer le produit de notre assurance et nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer ce qui suit :

La FBVA a renégocié les garanties Omnium et nous avons signé un contrat avec la compagnie 'Vander Haeghen & Co SA' spécialisé dans le domaine des garanties omnium.

Nous avons obtenus plusieurs avantages et reprenons ci-après un aperçu des nouveautés qui sont renseignées en couleur rouge pour attirer votre attention.

	Ancienne formule	Nouvelle formule Vander Haeghen & Co
Garantie Omnium	Incendie, vol, dégâts matériels, heurts d'animaux, bris de vitre, forces de nature	Incendie, vol, dégâts matériels, heurts d'animaux, vandalisme, bris de vitre, forces de nature
Garantie Casco partiel	Incendie, vol, heurts d'animaux, bris de vitre, forces de nature	Incendie, vol, heurts d'animaux, bris de vitre, forces de nature
Garantie véhicules au repos	Incendie et vol	Incendie et vol
Valeur assurée	La valeur assurée est la valeur d'expertise, c'est-à-dire la valeur du véhicule au moment de l'expertise faite par un expert agréé	Nouvelle formule a) Pas nécessaire de fournir un rapport d'expertise fait par un expert agréé pour les véhicules de moins de 15.000 EUR. La valeur est fixée à la souscription du contrat par le propriétaire du véhicule et doit être validée par soit le responsable du club, soit un administrateur de la FBVA, soit le courtier d'assurances MARSH. Le propriétaire devra compléter un document spécialement rédigé par la FBVA et devra joindre 10 photos du véhicule b) pour les véhicules de 15.000 à 50.000 EUR, la valeur est fixée à la souscription du contrat par voie d'expertise + 10 photos c) pour les véhicules de plus de 50.000 EUR, la valeur est fixée à la souscription du contrat par voie d'expertise + 10 photos + acceptation du risque avec l'accord de la compagnie





Valeur d'indemnité	Aucune dégressivité pendant 36 mois sur la valeur reprise dans le rapport d'expertise	Aucune dégressivité pendant 60 mois sur la valeur reprise dans le rapport d'expertise
Liste des experts	Liste AXA avec supplément de certains experts FBVA	Uniquement liste experts FBVA
Catégories d'omnium	Véhicules en repos Casco partiel Full Omnium de 0 à 2000 kms Full Omnium de 2000 à 10000 kms	Véhicules en repos Casco partiel Full Omnium de 0 à 2000 kms Full Omnium De 2000 à 5000 kms Full Omnium de 5000 à 10000 kms
Tarif véhicules en repos	AXA	Vander Haeghen & Co
Véhicule 15-24 ans	0,73 %	0,58 %
Véhicule 25-39 ans	0,73 %	0,58 %
Véhicule + 40 ans	0,73 %	0,58 %

Prime minimale	150,00 EUR	150,00 EUR
Exemple véhicule avec une valeur de 10.000 EUR	Prime à payer = 150,00 EUR	Prime à payer = 150,00 EUR
Exemple véhicule avec une valeur de 30.000 EUR	Prime à payer = 219,00 EUR	Prime à payer = 174,00 EUR
Exemple véhicule avec une valeur de 50.000 EUR	Prime à payer = 365,00 EUR	Prime à payer = 290,00 EUR

Tarif Casco partiel	AXA	Vander Haeghen & Co
Véhicule 15-24 ans	1,64 %	1,15 %
Véhicule 25-39 ans	1,26 %	1,00 %
Véhicule + 40 ans	1,01 %	1,00 %
Prime minimale	150,00 EUR	150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 30.000 EUR	Prime à payer = 378,00 EUR	Prime à payer = 300,00 EUR

Tarif Omnium 0-2000 km	AXA	Vander Haeghen & Co
Véhicule 15-24 ans	2,40 %	1,60 %
Véhicule 25-39 ans	1,64 %	1,10 %
Véhicule + 40 ans	1,52 %	1,10 %
Prime minimale	190,00 EUR	150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 10.000 EUR	Prime à payer = 240,00 EUR	Prime à payer = 160,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 30.000 EUR	Prime à payer = 492,00 EUR	Prime à payer = 330,00 EUR

Tarif Omnium 2000-5000 km	AXA	Vander Haeghen & Co
Véhicule 15-24 ans		1,90 %
Véhicule 25-39 ans		1,25 %
Véhicule + 40 ans		1,25 %
Prime minimale		150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 10.000 EUR		Prime à payer = 150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 30.000 EUR		Prime à payer = 375,00 EUR





Tarif Omnium 5000-10000 km	AXA	Vander Haeghen & Co
Véhicule 15-24 ans	2,91 %	2,30 %
Véhicule 25-39 ans	2,02 %	1,50 %
Véhicule + 40 ans	1,77 %	1,50 %
Prime minimale	190,00 EUR	150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 10.000 EUR	Prime à payer = 202,00 EUR	Prime à payer = 150,00 EUR
Exemple véhicule (25-39 ans) avec une valeur de 30.000 EUR	Prime à payer = 606,00 EUR	Prime à payer = 450,00 EUR
Tarifs véhicules supplémentaire	AXA	Vander Haeghen & Co
2ème véhicule	Néant	30% de réduction sur le véhicule ayant la valeur la moins élevée ou prime minimale de 150 EUR
3ème véhicule et plus	Néant	100% du taux sur la valeur la plus élevée 30% de réduction sur le véhicule ayant la 2ème valeur la plus élevée ou prime minimale de 150 EUR 70% de réduction à partir du 3ème véhicule ou prime minimale de 150 EUR
Extension Circuit	Néant	400 EUR/jour ou 2,53%/an
Franchises	AXA	Vander Haeghen & Co
Dégâts matériels et vandalisme	2,5 % de la valeur assurée	2,5 % de la valeur assurée
Bris de vitre	125,95 EUR	125,00 EUR
Vol, incendie, forces de la nature, heurt d'animaux	2,5 % de la valeur assurée	Pas de franchise

Ces conditions entreront en vigueur à partir du 1er mars 2012. Les contrats existants seront adaptés automatiquement aux nouvelles conditions.

Comme vous pouvez le constater dans l'aperçu ci-dessus, nous avons obtenu auprès de la compagnie Vander Haeghen & Co que les experts désignés pour effectuer les expertises à partir de 15.000 EUR soient uniquement les experts agréés par la FBVA.

Non seulement les experts spécialisés dans une marque ou type de véhicules déjà agréés par la FBVA seront repris sur la liste mais la FBVA a également conclu un accord avec CED Automotive qui devient un partenaire officiel de la FBVA au niveau des expertises d'automobiles. Cela nous permet d'avoir non seulement des spécialistes au niveau du véhicule ancien, mais également une couverture géographique importante en vue de répondre rapidement à vos besoins. Le listing des experts agréés sera disponible via notre site internet ou sur demande auprès du courtier d'assurances MARSH.

Pour plus de renseignements : contactez le courtier d'assurance MARSH selon votre région

ANVERS	MARSH s.a. - Uitbreidingstraat 180 – 2600 Berchem - T. 03 286 64 11 – fbva.ant@marsh.com
BRUXELLES	MARSH s.a. – Boulevard du Souverain 2 – 1170 Bruxelles - T. 02 674 91 28 – fbva.bxl@marsh.com
LIEGE	MARSH s.a. – rue Forgeur 17 – 4000 Liège - T. 04 340 18 38 – fbva.lgg@marsh.com
ROULERS	MARSH s.a. - Accent Business Park C6 – Kwadestraat 151 A/11 – 8800 Roeselare - T. 051 24 66 77 – fbva.roe@marsh.com

MARSH sera présent sur le stand de la FBVA à la bourse à Gand et à Anvers, le moment idéal pour venir poser vos questions.

Taxe de mise en circulation en Flandre

Depuis le 1er janvier 2012, un nouveau calcul de la TMC (taxe de mise en circulation) est mis en place pour les véhicules immatriculés en Flandre. Nous avons une bonne nouvelle pour les propriétaires de véhicules anciens habitant en Flandre. Actuellement la TMC s'élève à 61,50 EUR ! Dans le futur, ce montant deviendra 40 EUR, c'est-à-dire une réduction de 21,50 EUR. La taxe de circulation ne changera pas avant 2014!

La FBVA et TOURING ont marqué leur accord en vue d'une collaboration qui n'a rien à voir avec le dépannage qui est déjà inclus dans notre contrat d'assurance mais plutôt sur la formation de nos membres. Depuis de nombreuses années, le Touring Technical Competence Center développe et donne des formations techniques à ses collaborateurs internes afin d'offrir un service optimal à sa clientèle.

Récemment, le centre de formation a ouvert ses portes aux entreprises et participants externes souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'automobile. Les divers formateurs en place ont des connaissances spécifiques dans divers domaines tels que le diagnostic, l'expertise automobile, l'électricité et l'électronique automobile, les nouvelles technologies, la mécanique pour véhicules anciens (oldtimers), la formation continue des chauffeurs poids lourds (C.A.P),

Les formations données sont reconnues par Educam ainsi que par le SPF Mobilité et Transports.

Différentes modules à disposition des clubs

TOURING a élaboré quelques modules spécialement pour les amateurs de véhicules anciens membre d'un club affilié à la FBVA.

MODULE 1 : Le moteur à 4 temps.(2X4 heures)

Partie 1

DATES : 04/02/2012 (session francophone) – 11/02/2012 (session néerlandophone)

Le fonctionnement du moteur à explosion.

Les cycles mécaniques du 4 temps.

Réglage et contrôle du moteur à 4 temps.

Partie 2

DATES : 18/02/2012 (session francophone) – 25/02/2012 (session néerlandophone)

Les organes essentiels du moteur : Rôles et exigences de chacune des pièces.

Exercices pratique.

MODULE 2 : L'allumage. (1X4 heures)

DATES : 03/03/2012 (session francophone) – 10/03/2012 (session néerlandophone)

La combustion du moteur essence.

Le rôle de l'allumage pour le moteur essence.

Les différents et le rôle des composants du système d'allumage.

Contrôle et réglage de l'allumage par vis platinées.

Pouvoir résoudre les pannes du système d'allumage.



MODULE 3 : Le carburateur.(1X4 heures)

DATES : 17/03/2012 (session francophone) – 24/03/2012 (session néerlandophone)

Définition de la carburation.

Principe et fonctionnement du carburateur.

Le carburateur S.U.

Réglage et contrôle du circuit d'alimentation essence.

MODULE 4 : Le circuit de freinage.(1X4 heures)

DATES : 07/04/2012 (session francophone) – 14/04/2012 (session néerlandophone)

Principe et rôle du circuit de freinage.

Etude des différents systèmes de freinage.

Le principe des freins à commande hydraulique.

Le principe de fonctionnement du frein de stationnement.

Réglage des freins et purge du circuit hydraulique.

Les systèmes d'assistance de freinage.

Les pannes et réparations du circuit de freinage.

MODULE 5 : Transmission, Suspension, direction et châssis. (1X4 heures)

DATES : 21/04/2013 (session francophone) – 28/04/2012 (session néerlandophone)

Principe et rôle de la transmission.

Principe et fonctionnement de l'embrayage.

Etude de la boîte de vitesses manuelle.

Etude de la boîte de vitesses automatique.

Principe de fonctionnement et rôle du différentiel.

Description du pont arrière et des transmissions.

Principe et rôle de la suspension.

La direction à crémaillère.

Les angles du train avant.

MODULE 6 : Electricité. (1X4 heures)

DATES : 05/05/2012 (session francophone) – 12/05/2012 (session néerlandophone)

- Explication du rôle et du fonctionnement des composants du circuit électrique d'une automobile.
- Description et rôle de la batterie.
- Description et fonctionnement du circuit de charge.
- Le rôle de la boîte à fusibles.
- Rôle et fonctionnement d'un relais.
- Mesures au multimètre digital des valeurs sur un véhicule.
- Recherche de pannes classiques à l'aide d'une lampe témoin et d'un multimètre.

MODULE 7 : Entretenir et réparer son véhicule. (1 X 4 heures)

DATES : 19/05/2012 (session francophone) – 26/05/2012 (session néerlandophone)

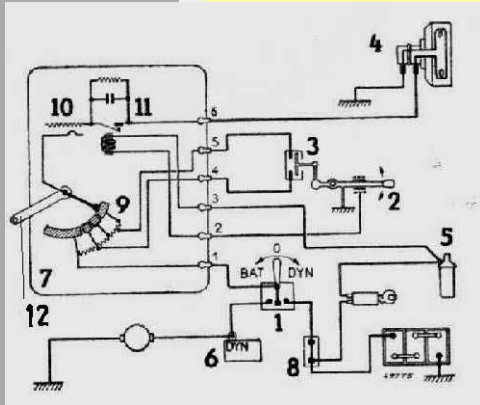
- Prendre soin de son véhicule.
- Petit entretien vidange et contrôles.
- Fonctionnement des organes principaux : Pompe à essence, allumage, circuit de refroidissement.

MODULE 8 : Les pannes courantes du moteur essence. (1 X 4 heures)

DATES : 02/06/2012 (session francophone) – 09/06/2012 (session néerlandophone)

- Recherche de pannes sur les différents circuits :
- Circuit de démarrage.
- Circuit d'allumage.
- Circuit d'alimentation.

Circuit de refroidissement



INFORMATIONS PRATIQUES

TOUS LES COURS SONT DONNES AUTOUR D'UN VEHICULE ET SONT PRINCIPALEMENT AXE SUR LA PRATIQUE.

- Durée : 4 heures
- Horaire : de 9H00 à 13H00
- Lunch compris
- Syllabus compris
- Lieu : Technical Competence Center de Touring, Bld de la 2ème Armée Britannique 625 à 1190 Bruxelles (parking sur site)

Cours spécifiques aux marques et modèles de véhicules classiques.

Sur demande uniquement

Le vendredi de 18 à 22H

Nombre minimum de personnes : 10

Porsche 911 SC de 1973 (1X4 heures).

Alfa Romeo 2000 GT Bertone de 1972 (1X4 heures).

... D'autres modèles à l'étude en préparation OU sur demande

Frais de participation?

45 EUR (TTC) par personne et par session y compris la formation, des boissons et un lunch.

Comment s'inscrire ?

Pour participer, il faudra contacter le secrétariat de la FBVA via sec@bfov-fbva.be ou 0495 38 98 12, Le paiement se fera via la FBVA.

N'attendez pas trop longtemps pour réserver votre date et module de formation souhaitée !

**LA FBVA
AVEC NOUS LE PASSÉ A DU FUTUR**

INTERCLASSICS & TOPMOBIEL '12

13 / 14 / 15 JANUARI 2012



THEMA'S:

PORSCHE MILLE MIGLIA

HOOFDSPONSOREN TOPMOBIEL:

Assicuro  private insurance

RSM Wehrens, Mennen & de Vries
Accountants Belastingadviseurs



STATE OF ART
MENSWEAR

TOP SHOPS
HOLLAND


MAASTRICHT

www.ic-tm.com

AUSTIN - MG - LAND ROVER - LAGONDA - DE TOMASO - MASERATI - FIAT - RENAULT - ISO RIVOLTA - HEALEY



Autoworld



AUTOWORLD
BRUSSELS

Notre CEO, Peeter Henning a été nommé en octobre dernier comme un des conseillers du musée Autoworld. Le but de sa nomination est que la FBVA soit plus impliquée pour faire revivre ce musée important et ce en collaboration avec le nouveau directeur et le muséologue.

Nous remercions les membres de la FBVA qui sont venus visiter en masse l'exposition unique 'Belgian Racing Legends' le week-end du 10 et 11 décembre 2011.

Les événements/expositions à venir en 2012

La FBVA enverra régulièrement par email un aperçu des activités à venir au sein du musée Autoworld. Ci-dessous, les prochaines organisations pour début 2012.

Du 27.01.2012 au 04.03.2012 :
**Driving the future – Electric
Prototype & Concept Car Expo**

Le 14.02.2012 :
Brussels Love Bugs Parade 2012
(Love = Saint-Valentin)

Pour plus d'informations
www.autoworld.be

The Love Bugs Parade





La FBVA en 2012

La FBVA sera à nouveau présente à plusieurs manifestations en 2012. Nous sommes régulièrement sollicités pour participer à l'une ou l'autre manifestation, mais ne pouvons pas (encore) répondre favorablement à chaque demande. Nous demandons de nous soumettre un dossier de présentation de la manifestation qui sera soumis au conseil d'administration. Ci-après, un aperçu des activités où nous serons présents en 2012 :

13-14-15 janvier 2012 :	Topmobiel Maastricht (voir annonce publicitaire + bon de réduction)
28-29 janvier 2012 :	Flanders Collection Car 2012 – Gent (voir annonce publicitaire + bon de réduction)
02-03-04 mars 2012 :	35e Antwerp Classic Salon (voir annonce publicitaire + bon de réduction)
04-05-06 mai 2012:	A Classic Car Event Antwerp
06 juin 2012 :	RACB GT Day
29-30 juin + 01 juillet 2012:	Bikers Classics Spa Francorchamps (voir plus loin)
28 juillet 2012 :	RACB GT Parade Total 24 Hours of Spa
25 août 2012:	Historic Days Aero Kiewit - Pré 1940 (voir plus loin)
08 septembre 2012:	Italian Classic Car Meeting - Chaudfontaine
21-22-23 septembre 2012 :	Spa Six Hours
03-04 novembre 2012:	Expo Motorcycles Roeselare

Bikers Classics Spa-Francorchamps

La FBVA a négocié un partenariat avec les organisateurs des Bikers Classics à Spa Francorchamps, spécialement pour les amateurs des deux roues historiques, mais également les deux roues avec side-cars.

Nous allons pouvoir vous offrir ce qui suit :

- Parking P1 spécialement réservé pour les motos anciennes situé près du Shopping Centre où nous allons vous accueillir dans la tente FBVA en vous offrant le café
- Deux rallyes touristiques (un le matin, un l'après-midi) dans la région du circuit de +/- 60 kms
- Deux tours sur le circuit le dimanche après-midi

Nous allons vous fournir encore d'autres renseignements précis au sujet de cette manifestation mais réservez déjà ce week-end dans votre agenda et surtout le dimanche pour rouler en ancienne sur le plus beau circuit du monde.



Photos: Jonathan Godin





Un débriefing a eu lieu entre l'organisateur des Historic Days à Kiewit et la FBVA. Nous avons décidé de participer à nouveau à cet événement mixte d'avions et véhicules historiques.

La FBVA prendra en charge l'organisation du rallye touristique ainsi que celle du concours d'élégance et ce sous la direction de nos directeurs Histoire et Patrimoine.

Le concours d'élégance est réservé aux véhicules d'avant 1940, les après-guerre sont les bienvenues pour participer à la balade touristique. Réservez la date du 25.08.2012 dans votre agenda pour se rendre à Kiewit près de Hasselt et Bokrijk.

Rallyes Historiques 2012

Ci-dessous vous trouverez les courses et rallyes de régularité historiques qui sont organisés sous l'égide de la FBVA.

04.02.2012

Ronde door Vlaanderen
Autostal Hemicuda vzw – T. 0475/666051
info@hemicuda.be – www.hemicuda.be

17.03.2012

Régularité Auto Classic de Pair
Auto Rétro Pair asbl – T. 0476/326901
eric.gengou@skynet.be – www.autoretropair.be

24-25.03.2012

Formula Festival à Mettet
Formula Club Belgium asbl – T. 0496/516220
info@formulaclub.be – www.formulaclub.be

30-31.03.2012 – 01.04.2012

Classic Spring Roads
Lux Development and Technology SA – T. 0475/306412
willy.lux@ldt.be

21-22.04.2012

ING Ardenne Roads
Trajectoire Limited – T. 0474/660144
jf.devillers@trajectoire.be – www.trajectoire.be

05.05.2012

Haute Ardenne
Royale Ecurie Ardennes asbl – T. 0495/209045
robert.vandevorst@skynet.be – www.ecurie-ardennes.be

05-12.05.2012

Interamical 2012
Classic R/T bvba Degroux en Partners – T. 0475/824524
manu@touramical.be – www.touramical.be

06-12.05.2012

El Classico
Gotorally.com – T. 0497/775535
contact@pacevents.com – www.gotorally.com

24-28.06.2012

National Classic Tour
Master Switch sprl – T. 0475/745034
jacques.bruyns@gmail.com – www.nationalclassic.be

29-30.06 – 01.07.2012

Belgian Tour 2012
La Transtunisienne Historique – T. 0477/403694
iles.rallye@wol.be – www.seasunrally.com



25.08.2012

Ladies Classic
Trajectoire Limited – T. 0474/660144
jf.devillers@trajectoire.be – www.trajectoire.be



**14-16.09.2012**

Marathon XX
Gotorally.com – T. 0497/775535
contact@pacevents.com – www.gotorally.com

15.09.2012

Les 12 Heures de Huy
Trajectoire Limited – T. 0474/660144
jf.devilleers@trajectoire.be – www.trajectoire.be

29.09 – 06.10.2012

Trans Quebec Classic
La Transtunisienne Historique – T. 0477/403694
iles.rallye@wol.be – www.seasunrally.com

04-07.10.2012

Zoute Grand Prix
Zoute Automobile Club vzw – T. 0475/240310
info@zouteautomobileclub.be
www.zouteautomobileclub.be

06.10.2012

Gotorally.com
Gotorally.com – T. 0497/775535
contact@pacevents.com – www.gotorally.com

**13.10.2012**

7e Boucles de Charleroi
Nero asbl – T. 0475/269373
info@bouclesdecharleroi.be – www.bouclesdecharleroi.be

27.10.2012

15e Routes Ardennaises
Racing Car Organisation asbl – T. 087/228756
bailly.raymond@skynet.be – http://home.scarlet.be/rco

17-18.11.2012

The Belgian Classic Tour
Nationale Autorenstal MAK vzw – T. 0495/520429
roger@makhcc.be – www.makhcc.be

24.11.2012

ATM Memorial Gilbert Staepelaere
Autoclub Altena vzw – T. 0486/530912
fredien.nachtegaal@telenet.be – www.altena-vzw.be

01.12.2012

Saint-Nicolas Rally
Route Nationale 7 Historique asbl – T. 0478/781945
desirotte@belgacom.net – www.rn7historique.com

15.12.2012

Paris – Bruxelles – Londres
Gotorally.com – T. 0497/775535
contact@pacevents.com – www.gotorally.com

Nous attirons votre attention qu'il est important, pour des raisons de responsabilité et de sécurité, de participer à des organisations qui sont autorisées par la FBVA, le RACB, le VAS ou l'ASAF.

Flanders Collection Car



28 & 29 januari 2012
Flanders Expo Gent

9h30 - 18h00

**Beurs voor collectiewagens
en toebehoren.**

**Bourse pour voitures de
collection et accessoires.**

Info: 0477/67 30 03
www.funcars.be



© foto www.MathieuDamien.com



Le week-end FBVA du 10 & 11 décembre était un grand succès!

Plus de 1500 membres de clubs ont visité l'exposition pendant ce week-end.



35^e ANTWERP CLASSIC SALON

PERFORMANCE
PASSION &
ELEGANCE

VR 2 - ZA 3 - ZO 4
MAART 2012

(VR: 14u-20u, ZA & ZO: 9u-18u)

antwerp
expo



S. IMHOF